

TAXE D'APPRENTISSAGE

Formulaire de versement de la fraction du 13 %

(à retourner à l'équipe Relations Entreprises avant le 31 mai 2021)

Coordonnées de l'Équipe Relations Entreprises

ESMAE

DELACROIX Caroline

11 Chemin du Petit Bois - 69130 Ecully

Tél. 04.72.40.56.17 / Mob. 07.57.41.72.35 / Courriel : c.delacroix@lyon-metropole.cci.fr



ÉCOLE DES PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTERIM

Coordonnées du destinataire du reçu libératoire dans votre entreprise

Raison sociale SIRET

NOM / Prénom

Adresse

Tél. Mob. Courriel

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM / Prénom

Tél. Mob. Courriel

Bénéficiaire de la fraction du 13 % de votre Taxe d'Apprentissage (=0.68% de la Masse salariale 2020)

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage.

Règlement par Chèque Virement

NOM de l'école

ESMAE

11 CHEMIN DU PETIT BOIS

69130 ECULLY

Numéro d'UAI : 0693447X

Objet du virement : VERSEMENT TA ESMAE

Chèque à l'ordre de : ESMAE

INTITULE DU COMPTE : CCI LYON METROPOLE

IBAN : FR76 4097 8000 5605 2299 5300 219

CODE BIC / SWIFT : BSPFFRPPXXX

Montant : €

Règlement avant le 31 mai 2021

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage : 0,68% de la masse salariale

Le calcul du montant global
à verser reste le même.

OPCO
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES

87%
POUR
L'APPRENTISSAGE
À VERSER À L'OPCO

87
%

100
%

13
%

ÉTABLISSEMENT

13% = LE SOLDE
À VERSER
À L'ÉTABLISSEMENT